

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 23 mai 2022 fixant les modalités d'organisation et le nombre de postes offerts aux concours externe et interne de technicien principal de police technique et scientifique de la police nationale (session 2022)

NOR : INTC2214335A

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 23 mai 2022, les épreuves écrites d'admissibilité des concours externe et interne pour le recrutement des techniciens principaux de police technique et scientifique de la police nationale auront lieu les mardi 28 juin 2022 et mercredi 29 juin 2022. En raison du décalage horaire, les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu les mercredi 29 juin 2022 et jeudi 30 juin 2022, dans le centre d'examen mis en place par le SGAP de la Nouvelle-Calédonie. Ces épreuves écrites d'admissibilité seront organisées :

a) En métropole : par les secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur des zones de défense et de sécurité Nord, Ouest, Sud, Sud-Est, Sud-Ouest, de Paris ou des délégations régionales du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité Est et Sud ;

b) Dans les départements et collectivités territoriales d'outre-mer : par les secrétariats généraux pour l'administration de la police nationale de Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, La Réunion et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Les candidats seront convoqués individuellement par ces services organisateurs.

Les candidats déclarés admissibles participeront à la phase d'admission à compter du lundi 3 octobre 2022.

Les candidats seront convoqués individuellement par la section du recrutement et des dispositifs promotionnels des personnels techniques et scientifiques de la division de l'organisation des concours et des dispositifs promotionnels de Clermont-Ferrand.

Les candidats n'ayant pas reçu leur convocation au plus tard dix jours francs avant la date des épreuves d'admission, doivent prendre attache sans délai auprès de la section citée ci-dessus. Le défaut de réception des convocations ne pourra engager la responsabilité du service organisateur.

Le nombre total de postes offerts est fixé à 25, répartis de la manière suivante :

Concours externe : 12 postes ;

Concours interne : 13 postes.

Les spécialités ouvertes sont les suivantes :

1. Concours externe :

- chimie analytique : 5 postes ;
- identité judiciaire : 6 postes ;
- informatique systèmes et réseaux : 1 poste.

2. Concours interne :

- balistique : 1 poste ;
- identité judiciaire : 12 postes.